

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.11.162.B

**Camping
communautaire -
Construction d'un
bâtiment sanitaires -
Lot n°1 "terrassément
- gros oeuvre - VRD" :
avenant n°2**

LE SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 NOVEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.11.162.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**CAMPING COMMUNAUTAIRE - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SANITAIRES - LOT N°1
"TERRASSEMENT - GROS OEUVRE - VRD" : AVENANT N°2**

Par délibération n°162 B du 6 décembre 2012, le bureau communautaire a validé la consultation par marché à procédure adaptée pour la construction d'un bâtiment sanitaire au camping du plan d'eau à Saint-Yrieix.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 24 janvier 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°1 « terrassement – gros œuvre – VRD » à la société LEONARD BATIMENT – 60 rue du Capitaine Favre – 16004 ANGOULEME cedex, pour un montant de 68 000 € HT.

Par délibération n°111 B du 27 juin 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 pour des travaux en plus-value d'un montant de 4 048,04 € HT.

Aujourd'hui, il est nécessaire de prendre en compte les adaptations suivantes :

- linéaires chaînages supplémentaires (erreur estimation de la Moe)	2 369,63 € HT
- création d'un puisard pour gestion des eaux pluviales (oubli de la Moe)	2 702,60 € HT
- adaptation des fondations à la profondeur du bon sol découvert lors des travaux de terrassement	1 246,16 € HT

Montant total	6 318,39 € HT

Le montant de l'avenant en plus-value est de 6 318,39 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 26 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA du 24 octobre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°1 « terrassement – gros œuvre - VRD » confié à la société LEONARD BATIMENT - 60 rue du Capitaine Favre – 16004 ANGOULEME cedex, ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 6 318,39 € HT.

Le montant du marché passe de 72 048,04 € HT à 78 366,43 € HT, soit une augmentation de 15,24 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe camping – article 2313 – opération 200801.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 novembre 2013	<u>Affiché le :</u> 12 novembre 2013